
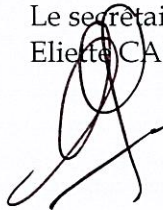


| | | |
|---|--|--|
| <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">2^S SAINT- FELIX-DE- LODEZ</p> |  | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> |
| <p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p> | <p>L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p> | |
| <p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 14 Vote par procuration : 3</p> | <p>Présents : Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE ; M. Gilles GROS ; Mme Marie-Pierre VERNET ;</p> <p>Absents : Mme Emilie RIEUTORD</p> | |
| <p><u>Date de la convocation</u> Le 30/04/2026</p> | <p>Absents excusés : Mme Cristelle LENOIR (Procuration à Marie-Pierre VERNET) ; M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ;</p> | |
| <p><u>Date d'affichage</u> Le 15/05/2026</p> | <p>M. Stéphane VAN LERBERGHE (Procuration à Romain DESRICHARD)</p> | |
| <p>N° 2026-40</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Déplacement candélabre - chemin des oliviers</p> <p><u>ACTES</u></p> | <p>M. YALAOUI Benjamin a récemment obtenu un permis de construire pour sa résidence principale au chemin des oliviers. Il demande le déplacement d'un lampadaire pour modifier son portail et faciliter l'accès des voitures à sa parcelle. La commune n'ayant pas à prendre en charge cette dépense. Un devis a été réalisé auprès d'HERAULT ENERGIES qui nous indique ne pas pouvoir facturer à un particulier. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'émettre un titre à M. YALAOUI pour encaisser sa participation aux travaux à hauteur du devis fourni par HERAULT ENERGIES. Une fois la somme encaissée, nous mandaterons le syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux.</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser la participation de M. YALAOUI Benjamin à hauteur du montant du devis. - ACCEPTE de faire procéder aux travaux une fois la somme encaissée. | |

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 07 mai 2026.

Le secrétaire de séance
Eliette CAMUT



Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr